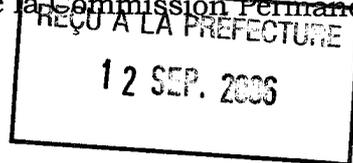


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente



N° CP 39/12906
Séance du - 8 SEP. 2006

Desserte routière du BIOSCOPE

Pose d'un panneau de signalisation à la sortie n° 15 de l'A36

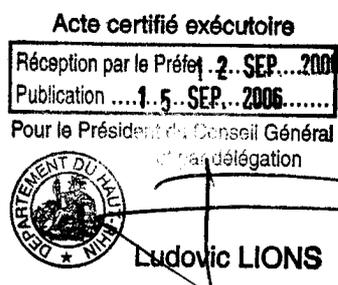
----- Convention financière

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente modifiée par la délibération n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président à signer et à exécuter avec la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône (SAPRR) la convention de financement pour la pose d'un panneau de fléchage du Bioscope et de l'Ecomusée sur l'autoroute A36, au niveau du diffuseur n°15, dans le sens Belfort-Mulhouse. La dépense sera imputée au programme AS11/2003, chapitre 23, nature 23152.



LE PRÉSIDENT

Charles BUTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions